

Lettre d'actualité

octobre 2024



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com

EDITO

Je me félicite de l'adoption de la proposition de loi transpartisane visant à **assurer l'équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles**. Alors que leur fréquence et leurs conséquences s'intensifient, il est temps de garantir aux sinistrés une juste compensation, tout en diffusant une culture du risque auprès des collectivités et des particuliers.

Ce texte s'appuie notamment sur les travaux de notre groupe au Sénat. En 2019, dans le cadre de notre droit de tirage, nous avons initié une mission d'information intitulée « Gestion des risques climatiques et évolution de nos régimes d'indemnisation ». Ces travaux avaient débouché sur le dépôt et l'examen d'une proposition de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles, adoptée à l'unanimité du Sénat en janvier 2020. Malheureusement, ce texte n'a jamais été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le Gouvernement préférant s'en accaparer la paternité en faisant porter un texte quasi-identique par un député de sa majorité. Je regrette ces manœuvres politiciennes qui ont fait perdre 4 ans aux sinistrés et aux communes.

Le texte adopté au Sénat ne répond pas à toutes les problématiques mais permet quelques avancées qu'il faut saluer, notamment le fait d'assurer la pérennité de l'équilibre du régime « catastrophes naturelles » dans un contexte de multiplication notable de la récurrence des aléas climatiques. Lors des débats, nous avons notamment défendu un renforcement de l'accompagnement des élus locaux et des associations de sinistrés. Nous avons aussi obtenu plusieurs victoires notables, comme par exemple une plus grande transparence, et diversité, de la Commission chargée de rendre les décisions de classement en catastrophes naturelles ; ou la prise en compte du risque de retrait-gonflement des argiles dans les documents d'urbanisme.

Sans investissement, ces avancées resteront à l'état de déclarations d'intention. Alors que le Gouvernement annonce 1,5 milliard d'euros de rabout du fonds vert et un fonds Barnier limité, comment adapter réellement notre pays au changement climatique ? Prévenir les sinistres, c'est préserver les générations à venir et réaliser des économies sur le long terme.

PROPOSITION DE LOI EAU-ASSAINISSEMENT

Lors de la séance du 17 octobre dernier, le Sénat a voté, à une très large majorité, **l'abandon du transfert des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités** et je me félicite, bien entendu, de cette nouvelle avancée. J'ai en effet voté pour ce texte de compromis qui reprend la ligne constante du Sénat : la suppression de l'obligation de transfert au 1er janvier 2026 des compétences eau et assainissement. Sans vouloir revenir en arrière sur les coopérations intercommunales, il s'agit de laisser les consensus émerger et les coopérations s'organiser en fonction de la réalité de terrain. C'est aussi l'aboutissement d'un long engagement transpartisan et la réponse à une demande insistante, sur le terrain, de nombreux élus.

J'ai toujours milité pour le caractère optionnel du transfert de cette compétence. Les communes n'ont pas attendu la loi NOTRe pour mutualiser dans l'intérêt général, qu'il s'agisse de l'eau ou des déchets notamment, au sein des syndicats intercommunaux. Pourquoi les forcer aujourd'hui ? D'autant plus que certaines intercommunalités n'ont aucune envie d'assurer la compétence, notamment parce que ce niveau n'est pas toujours le plus pertinent, ou que les conditions d'organisation et de gestion existantes donnent entièrement satisfaction.

Ce texte est donc un texte de raison, qui part des réalités de terrain, de la diversité de situations et qui se base sur le principe de subsidiarité. J'espère désormais que son examen soit rapidement programmé à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour qu'il puisse y être voté et répondre enfin aux nombreuses attentes locales.



AUDIOVISUEL PUBLIC

Proposition de loi organique portant réforme du financement de l'audiovisuel public.

Depuis la suppression de la redevance TV en 2022, dite aussi contribution à l'audiovisuel public, les médias publics et le secteur audiovisuel public dans son ensemble vivent sous la menace de la budgétisation. En effet, le mode de financement de notre audiovisuel public adopté en 2022 ne court que jusqu'à la fin de l'année 2024. Le remplacement par l'affectation d'une fraction de TVA ne pouvant perdurer au-delà, dans le budget 2025 et en attendant l'adoption définitive de cette loi par le Parlement, l'audiovisuel public serait donc pour le moment financé par des crédits budgétaires. Une situation qui modifierait profondément la relation entre le gouvernement et les médias concernés.



Depuis bientôt trois ans, avec mon groupe parlementaire, nous n'avons cessé de regretter la disparition de cette contribution à l'audiovisuel public, qui s'est faite dans une précipitation extrême et qui s'est apparentée à un tour de passe-passe budgétaire, les Français continuant de financer l'audiovisuel public via l'impôt le plus injuste : la TVA. Nous n'avons cessé également d'alerter sur la nécessité de trouver rapidement un mécanisme pérenne et, enfin, proposer des solutions garantissant réellement l'indépendance de notre audiovisuel public. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Précisément là où nous voulions éviter de nous retrouver ! À deux mois de l'échéance fatidique, l'audiovisuel public est dans le brouillard et nous, parlementaires, sommes acculés. Je regrette d'autant plus cette situation,

qui était amplement évitable, puisque plusieurs parlementaires avaient tiré la sonnette d'alarme.

Face au couperet qui était devant nous, deux options étaient envisageables : le rejet de cette proposition de loi organique, au risque que la budgétisation devienne réalité et porte un coup fatal à l'audiovisuel public ; ou le vote de cette proposition de loi organique sans engouement, mais en faisant montre de responsabilité. C'est cette seconde voie que nous avons choisie, avec les sénatrices et sénateurs de mon groupe, car nous ne voulions ni déstabiliser ni fragiliser plus encore l'audiovisuel public, dans une période où son existence même a été remise en cause. Pour autant, ce vote ne constitue pas un chèque en blanc et n'épuise nullement la question du financement de l'audiovisuel public.

NOUVELLE CALEDONIE

Je suis intervenue lors de la discussion générale de la proposition de loi visant à reporter les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, pour laquelle j'étais cosignataire.

Depuis plusieurs mois, la Nouvelle-Calédonie est plongée dans un chaos absolu. Elle traverse en effet une crise économique, sociale et politique d'une extrême intensité, une crise si grave qu'elle touche tous les secteurs d'activité privé et public. La vie quotidienne des habitants est devenue intenable, qu'il s'agisse de l'approvisionnement alimentaire, de la santé, des transports ou de l'accès aux services publics et à la scolarité, au point qu'il est devenu préférable pour nombre d'entre eux de quitter le territoire. Pour résoudre cette crise, il y a deux priorités : bien sûr, acter le report des élections territoriales ; mais aussi répondre à l'urgence économique, sociale et humanitaire en Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, tous les groupes politiques néo-calédoniens s'accordent sur un constat : il faut prendre tout le temps nécessaire pour élaborer un nouvel accord. En demandant un report des élections, notre groupe souhaitait précisément inscrire ces enjeux dans le temps long. Nous

croions à une démarche de médiation, de dialogue et de négociation permettant d'aboutir à un accord global. Il vise ainsi un but d'intérêt général. Que le Gouvernement ait repris notre texte à son compte et qu'il l'ait inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée qui lui est réservé montre une volonté, que j'espère durable, celle de renouer le fil de ce dialogue dont dépend la pérennité du redressement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Je me réjouis donc de l'adoption de notre proposition de loi par le Sénat, désormais les députées et députés de notre groupe parlementaire seront mobilisés pour une adoption large et rapide de ce texte d'intérêt général.

Retrouvez mon intervention en vidéo sur le site du Sénat :

https://videos.senat.fr/video.4790678_6718e56323906.seance-publique-du-23-octobre-2024-apres-midi?timecode=11157000

N° 759 SÉNAT

2023-2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 septembre 2024

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

(procédure accélérée)

visant à **reporter le renouvellement général des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie,**

PRÉSENTÉE

Par M. Patrick KANNER, Mmes Corinne NARASSIGUIN, Viviane ARTIGALAS, M. Rachid TEMAL, Mmes Audrey BÉLIM, Florence BLATRIX CONTAT, Nicole BONNEFOY, MM. Denis BOUAD, Hussein BOURGI, Mmes Isabelle BRIQUET, Colombe BROSSEL, Marion CANALÈS, M. Rémi CARDON, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, MM. Christophe CHAILLOU, Yan CHANTREL, Mmes Catherine CONCONNE, Hélène CONWAY-MOURET, M. Thierry COZIC, Mme Karine DANIEL, M. Jérôme DARRAS, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Gilbert-Luc DEVINAZ, Jérôme DURAIN, Vincent ÉBLÉ, Mme Frédérique ESPAGNAC, MM. Sébastien FAGNEN, Rémi FÉRAUD, Mme Corinne FÉRET, MM. Jean-Luc FICHET, Hervé GILLÉ, Mme Laurence HARRIBEY, MM. Olivier JACQUIN, Éric JEANSANNETAS, Patrice JOLY, Bernard JOMIER, Mme Gisèle JOURDA, M. Éric KERROUCHE, Mmes Annie LE HOUEIROU, Audrey LINKENHELD, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Monique LUBIN, MM. Victorin LUREL, Didier MARIE, Serge MÉRILLOU, Jean-Jacques MICHAU, Mme Marie-Pierre MONIER, MM. Franck MONTAUGÉ, Alexandre OUIZILLE, Sébastien PLA, Mme Émilienne POUMIROL, MM. Claude RAYNAL, Christian REDON-SARRAZY, Mme Sylvie ROBERT, MM. Pierre-Alain ROIRON, David ROS, Mme Laurence ROSSIGNOL, MM. Lucien STANZIONE, Jean-Claude TISSOT, Simon UZENAT, Mickaël VALLET, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Michaël WEBER et Adel ZIANE,

Sénateurs et Sénatrices

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Les EHPAD privés lucratifs doivent contribuer à la solidarité nationale.

Nous avons défendu avec mon groupe une proposition de loi pour mettre à contribution les Ehpads privés à but lucratif réalisant des profits excessifs. Je regrette que, alors que les dérives du modèle marchand dans ce secteur ont été largement mis en lumière, le Sénat ait refusé cette mesure de justice.

Le livre du journaliste Victor Castanet, *Les fossoyeurs*, a récemment mis en lumière les dérives de la financiarisation croissante dans le secteur des EHPAD. Il est plus que jamais nécessaire de stopper cette course effrénée aux profits et de s'assurer que l'ensemble des structures accueillant des personnes âgées dépendantes se consacrent avant tout au bien-être de leurs résidents. Pour cela, il est nécessaire réguler les superprofits qui perdurent dans le secteur des EHPAD privés à but lucratif, d'autant que leur modèle économique repose en grande partie sur de l'argent public.

C'est l'objet de notre proposition de loi, qui prévoyait une nouvelle taxation pour les EHPAD privés lucratifs réalisant de forts bénéfices. Une proposition qui n'aurait aucunement empêché les EHPAD privés à but lucratif de faire des bénéfices, car nous avons besoin des investissements du secteur privé. Elle aurait néanmoins permis que les profits générés restent raisonnables et que les relations entre les EHPAD publics, privés à but non lucratif et privés à but lucratif soient fluidifiées. Cette taxation n'aurait pourtant concerné qu'une modeste partie de leurs profits, mais aurait constitué un signal politique fort pour le secteur. Je regrette enfin les reports successifs par le Gouvernement de la loi Grand âge, tant attendue par les professionnels. Il est urgent d'agir pour l'autonomie et pour le bien-être de nos aînés.

FRANCE-ANDORRE

A Foix, pour une rencontre avec une délégation du Parlement d'Andorre, dans le cadre du groupe d'amitié France-Andorre.

Cette rencontre a notamment été l'occasion d'aborder avec nos homologues andorrans différents sujets d'intérêt commun : transports, tourisme, éducation, ou encore coopération en matière de sécurité et de lutte contre les trafics.



Les missions effectuées par les groupes interparlementaires d'amitié permettent, en effet, de mieux connaître la situation concrète des pays concernés, mais aussi, le cas échéant, de favoriser le rayonnement de notre pays, notamment en matière économique, commerciale et culturelle. Ces groupes sont aussi un bon support pour l'établissement de projets de coopération décentralisée et facilitent les contacts entre parlementaires.

SAINT MICHEL 35^{ème} RAP

Cérémonie de la Saint-Michel, saint patron des parachutistes, au 35^e régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. En présence des autorités civiles et militaires, notamment mon collègue Denis Fégné ; le Maire de Tarbes, Gérard Trémège ; le Colonel Tristan Zeller, commandant du 35^{ème} RAP ; le Général Frédéric Danigo, commandant de la 11^e brigade parachutiste ; Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.



Cette cérémonie, empreinte de respect et de fraternité, est une tradition solidement ancrée dans la communauté parachutiste. Saint Michel représentant le courage et le juste combat, il est désormais associé à la mission combattante aéroportée des parachutistes qui en firent leur saint patron. Mais elle est surtout un moment pour rendre hommage, solennellement, à ces soldats qui participent avec détermination à faire triompher les valeurs essentielles de notre République et à la défense de nos libertés.

Le régiment a dernièrement été déployé à Paris, dans le cadre de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et en appui des forces de sécurité intérieure. Il a aussi été engagé sur d'autres opérations majeures, en Guyane, en Irak, au Tchad, ou plus récemment en Nouvelle-Calédonie.

AG BTP65

A Lourdes, pour l'assemblée générale de la fédération départementale du Bâtiment et des Travaux publics des Hautes-Pyrénées, aux côtés du Président de la fédération française du bâtiment, Olivier SALLERON ; du Président de la fédération nationale des travaux publics, Alain GRIZAUD ; du Président de la fédération départementale du BTP, Pierre DUPLAA et du Vice-Président, Didier YEDRA ; de ma collègue Maryse CARRERE ; du Président du Département, Michel PELIEU ; de nombreux élus et de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

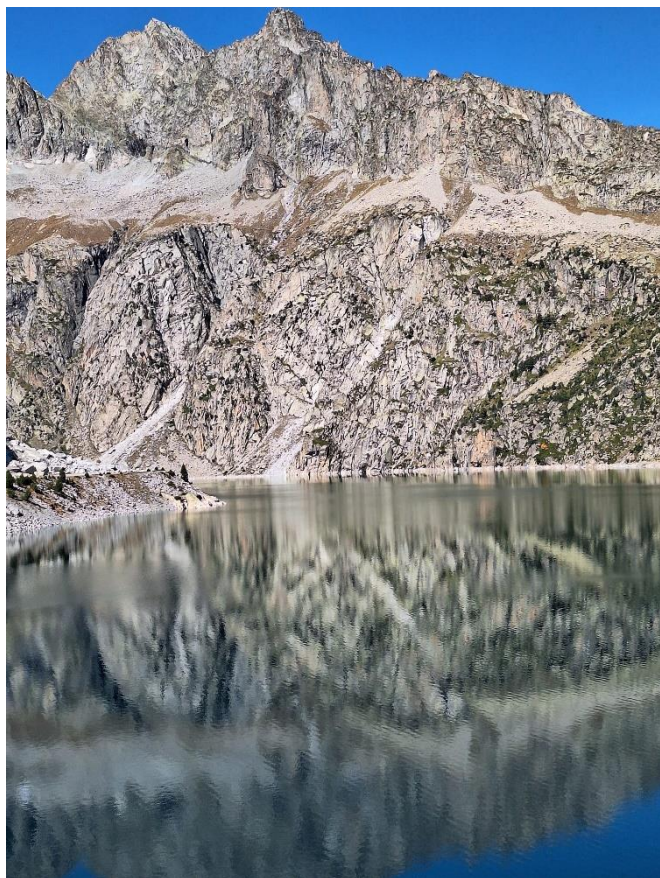
Si plusieurs thèmes ont été abordés, je suis intervenue plus particulièrement lors de la table ronde consacrée au besoin en logements. L'occasion de rappeler qu'aucun territoire n'est épargné par une crise structurelle, multifactorielle et aiguë, qui touche l'ensemble du secteur du logement. L'occasion aussi de rappeler mes travaux aux Sénats sur le sujet, dont ceux de mon dernier rapport, qui mettent notamment en avant les symptômes de cette crise : La chute des volumes de constructions neuves ; la forte baisse des transactions et de l'investissement des ménages, dans le neuf comme dans l'ancien ; l'effondrement des offres de locations longue durée ou le mal-logement.

Un message fort a pu être porté collectivement lors de cette assemblée générale, celui de la menace qui pèse sur la construction. Depuis plusieurs années, j'appelle à une refondation de la politique du logement qui suppose un diagnostic et une vision partagée des besoins. Pour lutter contre cette crise, il faut un plan qui prenne en compte le caractère multidimensionnel du sujet.



CAP DE LONG

Visite du barrage de Cap de Long, dans le cadre de la célébration des 70 ans de ces installations hors normes. Avec 100 mètres de haut, plus de 250 mètres de long et 67 millions de mètres cubes d'eau stockée à 2 160 mètres d'altitude, ce barrage est l'un des plus grands des Pyrénées. Après la mise en service des réservoirs d'Orédon (1884) et d'Aumar (1901), le Ministère de l'Agriculture poursuivit sa politique d'aménagement hydraulique en construisant un barrage sur le lac de Cap-de-Long. En 1908 le réservoir de 7 millions de m³ était destiné, comme Orédon et Aubert, à alimenter le canal de la Neste. Enfin, de 1947 à 1954, EDF construisit le barrage actuel, en même temps que la centrale de Pragnères,. Cet ouvrage constitue depuis une formidable réserve d'énergie, capable de fournir 185 mégawatts en trois minutes.



Si l'eau retenue sert à produire de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable clé pour soutenir le réseau électrique national, elle est

également une ressource indispensable à l'alimentation en eau potable, l'irrigation, les besoins de l'industrie, le tourisme et les loisirs, et essentielle pour la préservation des milieux aquatiques. Le rôle d'un opérateur de confiance comme EDF-Hydro est alors primordial pour concilier les différents usages, en coopération étroite avec tous les acteurs de l'eau et en totale sécurité (sûreté des ouvrages et maintenance des installations). Au vu des nombreux élus, locaux comme nationaux, présents lors de cette journée ou des représentants de l'Etat, nul doute que la gestion de Cap de Long s'opère dans un réel esprit de service public aux côtés des territoires.

Un grand remerciement aux responsables du site, ainsi qu'à Laurent Fourcade, chargé de développement EDF-Hydro, et à Christian Caussidéry directeur de l'agence une rivière, un territoire, pour cette visite exceptionnelle.

POUMAROUS

Inauguration des travaux de plusieurs sites communaux : église, cimetière, bibliothèque, réserve incendie, fibre optique, à l'invitation du Maire de Poumarous, Rémy LESAULNIER et de son conseil municipal

Cette journée était aussi l'occasion de mettre à l'honneur André FOURCADE, l'ancien maire. D'abord officiellement nommé « Maire Honoraire » par l'équipe municipale, une salle de la bibliothèque a ensuite été baptisée à son nom.



Enfin, avec ma collègue Maryse CARRERE, nous lui avons remis la médaille du Sénat pour récompenser son parcours d' élu au service de tout un territoire.

Conseiller départemental de 1982 à 2021, Maire de Poumarous jusqu'en 2014 et à l'origine de nombreuses réalisations sur la commune, le canton et le département, nous voulions rendre hommage à cet infatigable élu de terrain qui a consacré tant d'années pour la collectivité. Nous étions nombreuses et nombreux, habitants, voisins, élus pour le remercier de son engagement et de son humanité.

ESBAREICH

A Esbareich, à l'invitation du Maire, Julien Bégué, et dans le cadre de la campagne de prévention et de dépistage du cancer du sein Octobre rose, j'ai participé à la marche et au repas organisés par le comité des fêtes du village.



L'occasion de redécouvrir les sublimes paysages de cette partie de notre territoire, le tout pour une noble cause puisque l'ensemble des fonds récoltés lors de cette journée « Esbareich en rose » iront au profit de la Ligue contre le cancer du sein. Félicitations à tous les bénévoles qui, jusque dans les plus petites communes, se mobilisent pour rappeler l'importance du dépistage et de la prévention dans la lutte contre le cancer du sein.

VIGER

C'est pour la fête locale de VIGER que le Maire, Paul Sader, et son conseil municipal, avaient rassemblé population du village, élus, associations et acteurs du territoire pour conduire plusieurs inaugurations dans un cadre convivial : la nouvelle mairie, le monument aux morts et l'enfouissement des lignes. Des travaux qui viennent compléter ceux déjà terminés : église, cimetière, parking, fontaine... Une restructuration qui permet d'offrir un cadre de vie agréable aux administrés et de préserver la qualité urbanistique qui fait l'âme de nos villages.



C'est donc avec ma collègue Maryse Carrère ; le Vice-Président de la Région Occitanie, Jean-Louis Cazaubon ; la Conseillère Départementale, Evelyne Laborde et plusieurs élus des villages voisins que nous avons pu féliciter l'équipe municipale pour ces réalisations. Lors de mon intervention, je suis notamment revenue sur l'importance des financements croisés : Etat, Région, Département, et ici à Viger Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, pour concrétiser les dynamiques des communes de notre territoire.

Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com